



**Prévention coronavirus COVID-19 :
Informations sur les dispositions prises
dans le cadre de l'organisation de l'élection municipale
du dimanche 15 mars 2020**

Conformément aux consignes du Gouvernement, dans un souci de prévention et afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote du dimanche 15 mars, la Ville du Chambon-Feugerolles met en place un dispositif spécial relatif à la situation sanitaire liée au coronavirus COVID-19.

Plusieurs dispositions concrètes seront par conséquent mises en œuvre dans chacun des 12 bureaux de vote :

- **Affichage des consignes relatives aux "mesures barrières"** à l'entrée et au sein de chaque bureau de vote.
- **Nettoyage préalable avec précaution des espaces de vote, isolements, matériel électoral, sols, tables de décharge,... assuré avant et après le scrutin.**
- **Présence d'un point d'eau, clairement indiqué par une signalétique spécifique**, afin de permettre à toutes personnes de se laver les mains. Chaque point d'eau sera approvisionné de savon liquide et de serviettes papier à usage unique. Ces espaces seront par ailleurs nettoyés à plusieurs reprises tout au long de la journée.
- **Installation de solutions hydro-alcooliques** en complément des points d'eau.
- **Nettoyage régulier du matériel électoral.**
- **Adaptation de l'organisation physique des bureaux de vote et gestion des files d'attente afin de limiter les situations de promiscuité prolongée.**

Les présidents et secrétaires de bureau de vote seront sensibilisés à la nécessité de bien appliquer toutes les recommandations : contrôle visuel des titres d'identité et de la carte électorale, éviter les contacts physiques, lavages des mains réguliers, etc.

S'agissant de l'émargement, **les électeurs pourront apporter leur propre stylo afin d'émarger, à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile.** Les stylos présents seront quant à eux désinfectés très régulièrement à l'aide de lingettes spécifiques.